



**Comté de Lotbinière  
Municipalité Saint-Sylvestre**

**Assemblée spéciale** du conseil municipal de Saint-Sylvestre tenue le **20 décembre 2016**, à la salle Bonne Entente à 19 h 30. Cette assemblée est convoquée par monsieur le maire Mario Grenier et madame la secrétaire Ginette Roger. Chacun est averti par courrier électronique. Les conseillers suivants sont présents :

**Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1**  
**Madame Maryse Lapointe, conseillère # 2**  
**Monsieur Roger Couture, conseiller # 3**  
**Monsieur Roland Gagné, conseiller # 4**  
**Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5**  
**Monsieur Raynald Champagne, conseiller # 6**

A l'ordre du jour les points suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Préparation et adoption des prévisions budgétaires 2017
3. Adoption du taux de taxation 2017
4. Règlement d'emprunt à prévoir
5. Adoption des comptes pour la fin d'année 2016
6. Levée de l'assemblée

**Résolution numéro 182-2016**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Résolution numéro 183-2016**

**Préparation et adoption des prévisions budgétaires 2017**

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que les prévisions budgétaires 2017 soient acceptées au montant de 1 960 392 \$.

**Résolution numéro 184 -2016**

**Adoption du taux de taxation pour l'année 2017**

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que les taux de taxes soient les suivants :

**Vidanges** : les résidences \$ 135, les fermes \$ 180, les chalets \$ 75, résidences/commerces \$ 205, petits commerces \$ 155, gros commerces \$ 225.

**Égouts** : village 205.25 \$/ utilisateur et pour tous \$ 0.00709 du cent dollars d'évaluation

**Police** : \$ 0.07794 du cent dollars d'évaluation

**Foncières** : \$ 0.8559 du cent dollars d'évaluation

**Vidange fosses septiques** : résidence \$ 75, chalet \$ 37.50

Taux pour les intérêts à être chargés sur les comptes en souffrance 18 %.

### **Résolution numéro 185-2016**

#### **Règlement d'emprunt à prévoir**

Attendu que la municipalité a votée des résolutions pour l'acquisition de certaines propriétés, dont celle située au 451 rue principale, ainsi que des terrains pour le futur projet résidentiel ; que ces acquisitions ne seront pas toutes complétées au 31 décembre 2016 ; il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité de prévoir un règlement d'emprunt en 2017 pour regrouper l'achat de ces propriétés.

### **Résolution numéro 186-2016**

#### **Adoption des comptes pour la fin de l'année 2016**

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 6305 à 6371 inclusivement.

Levée de l'assemblée à 20 heures 25 minutes l'ordre du jour étant épuisé. Adopté à la séance du 16 janvier 2017.

---

Mario Grenier, maire

---

Ginette Roger, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

Mario Grenier, maire